

**DECISION N° 194**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230922-DAJ-DEC-23-314-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Publication : 22/09/2023

portant validation des devis UGAP pour la réalisation réglementaires obligatoires d'analyse légionnelle, dans les vestiaires/douches.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de l'établissement public local, UGAP en date du 7/09/2023.

Considérant que l'UGAP est une centrale d'achat, qu'elle à d'elle-même réalisée la mise en concurrence,  
Considérant la nécessité de signer ces devis :

**DÉCIDE :**

De valider les devis proposés par l'UGAP, pour les contrôles réglementaires obligatoires d'analyse légionnelle dans les vestiaires/douches pour un montant total de 4 025.08€ HT.